

BONIFACIO : UN NOUVEL ARRÊTÉ PRÉFECTORAL POUR RÉGLEMEN- TER LA PÊCHE

Les associations de défense de la pêche de loisir de Bonifacio ont finalement eu gain de cause. Elles avaient déposé un recours contre l'arrêté préfectoral du 7 mai 2014 qui réglementait la pêche de loisir dans la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio. Un quota de 5 kg de poisson par pêcheur et par jour ainsi que l'interdiction de pêcher dans certaines zones (Lavezzi, Cerbicales...) avaient, ainsi été décidées. L'appel des pêcheurs de l'Extrême Sud a été entendu puisque le Tribunal Administratif de Bastia a annulé l'arrêté, le 3 décembre dernier, au motif qu'il aurait dû « être précédé des mesures de consultation et de



publicité prévues par l'article R332-14 du code de l'environnement. » Un nouvel arrêté sera prochainement établi...